

**MAIRIE
DE
GER**

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2023

DATE DE CONVOCATION : 6 décembre 2023

DATE D’AFFICHAGE : 6 décembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 14

QUORUM : 8

PRESENTS : 12

VOTANTS : 14

L’An deux mil vingt-trois, le 12 décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur PRIEUR Michel.

PRESENTS : PRIEUR Michel, Maire Président, MOIGNOT Philippe, HEDOU Gaëtan, Adjoint, DUTERTRE Mickaël, FOUILLEUL Gilbert, JARDIN Olivier, L’HUISSIER Jean-Louis, JOUIN Karen, LEROY Françoise, LEROY Sébastien, LHOMER Nadège, GOGUET Johnny

ABSENTS EXCUSÉS : Mme AMAND Marjorie a donné procuration à Mme JOUIN Karen, Mme BONHOURE Joëlle a donné procuration à M. L’HUISSIER Jean-Louis

ABSENT : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : M. JARDIN Olivier

La séance est ouverte à 20h30.

Le compte-rendu de la réunion du 10 novembre 2023 est approuvé à l’unanimité.

ACHAT BATIMENT EX CREDIT AGRICOLE (délibération n°39/2023)

M. le Maire informe le conseil municipal de la possibilité d'acquérir le bâtiment de l'ex crédit agricole situé 2 rue du Mont Saint Michel, pour un euro symbolique.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-Acceptent la proposition d'acquisition de bâtiment ex crédit agricole situé 2 rue du Mont Saint Michel, pour un euro symbolique.

-Donnent pouvoir à M. le maire pour signer l'acte de vente correspondant.

MISE EN PLACE D'UNE PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE (délibération n°40/2023)

M. le Maire informe le conseil municipal qu'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire de 300 à 800 € dans la fonction publique territoriale peut être mise en place dans les collectivités, établissements publics et groupements d'intérêt public, au bénéfice des agents publics, assistants maternels et assistants familiaux dont la rémunération brute perçue au titre de la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 est inférieure de 39000 euros.

M. le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'octroi de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré :

-A l'unanimité, décident de ne pas instaurer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire de 300 à 800 € par agents.

Cependant, les membres du conseil municipal proposent d'attribuer une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise IFSE et d'en fixer le montant par agent lors d'un vote à bulletin secret.

Le résultat donne le montant suivant :

-1 voix pour 400 €

-5 voix pour 150 €

-8 voix pour 200 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a la majorité des votes,

-Autorise M. le maire à attribuer une prime de fonctions, de sujétions et d'expertise IFSE d'un montant de 200 € proratisée en fonction du temps de travail. Cette prime sera versée en Janvier 2024.

QUESTIONS DIVERSES

■ La commission des chemins :

Rue basse goudronnage sur 50 m jusqu'au piège à eau et au ras du mur maison accord avec Nicole Moulin à voir.

■ Arrêt de bus : La butte aux Moines champ du Val.

Problème avec clôture sur terrain Nicole Moulin, vu en fin de commission avec Mr et Mme Nicole Moulin, enlèvement de la clôture par leurs soins.

■ Moulin Viel, mauvaise herbe au milieu du chemin, traité au vinaigre, la côtière trous à boucher

■ La Butte Meslay, goudron usé sur 100 m, refaire le goudron.

■ Brise vent, boucher les nids de poule

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Maire prononce la levée de la séance à 21h30mn.

Compte-rendu affiché le 30 janvier 2024